

STAGE PSY-EN

« Où va l'orientation scolaire ? Et où vont les PsyEN-EDO et les CIO ? »

Lieu	Lieu à déterminer Métropole lilloise
Date	JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 9h00 à 17h00

- Les suites de la Loi du 5 septembre 2018 : décrets et rapports à l'étude, projet de « service de santé scolaire » (rapport du Sénat et de la cour des comptes) ; Fusion des SAIO en DRAIO. Les « grands projets » de l'ONISEP.
- L'accord cadre et sa déclinaison régionale (Amiens et Lille) : Proch'orientation, PPO... Avancées de l'écriture de la convention Etat/Hauts de France.
- Mise en place effective : quid du cadre fixé par la loi avec les intervenants extérieurs ? Quid de la déontologie ? Quelle place pour le PsyEN en établissement ? Perspectives et marge de manœuvre pour les équipes des CIO ? Tour des CIO (vu du terrain).
- La situation sanitaire et ses conséquences dans l'activité des CIO, des PsyEN. Echos du CHSCT ; Tour des situations.
- Agir ! Conséquence de la Loi Fonction publique : rôle des élus bousculé par la disparition des CAPA (regard sur le fonctionnement des services et suivi des situations individuelles), nécessitant des interactions plus nombreuses entre le terrain et les élus et militants syndicaux. Nécessité accrue de relais aux niveaux national, académique et régional.
- Point sur les actions en cours. Actions à mener. Recours et moyens d'agir.

Intervenants :

- Catherine Bas : collectif national PsyEN-DCIO du SNES-FSU, élue PsyEN-DCIO académie d'Amiens, responsable académique de catégorie pour le SNES-FSU, mandat FSU région HDF commission orientation du CREFOP
- Jean-François Carémel : secrétaire académique du SNES-FSU de Lille.
- Thierry Quéту : membre du SNES-FSU Lille, secrétaire FSU HDF, mandat FSU au CREFOP de Lille
- Corine Tissier : collectif national PsyEN-DCIO du SNES-FSU, élue PsyEN-DCIO académie de Créteil, responsable académique de catégorie pour le SNES-FSU, mandat FSU au conseil d'orientation de l'ONISEP

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

Pour participer à ce stage : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle à compléter).

Inscription :



lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux



03 20 06 77 41



s3lil@snes.edu